

Commune de
BARBAZAN
(Haute-Garonne)



STATION I CLASSEE

**ARRETE PORTANT RECLASSEMENT INDICIAIRE
A COMPTEUR DU 1er JANVIER 2015
DE Madame BUZON Martine**

Le Maire de BARBAZAN,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-3,

Vu le décret 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

ARRETE

Article 1 : La situation de Madame BUZON Martine est modifiée comme suit :

Ancienne situation au 31/12/2014	Nouvelle situation au 01/01/2015
<p>Indice brut : Ancien Indice brut 400 Indice majoré : Ancien Indice majoré 363</p>	<p>Indice brut : Indice brut 409 Indice majoré : Indice majoré 368</p>

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à M. le Receveur Municipal, M. le Président du Centre de Gestion, et notifiée à l'agent.

Fait à Barbazan, le 08/01/2015

Notifié le : 16 Janvier 2015
Signature de l'agent,

Le Maire,
M. STRADERE



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de 2 mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE Cedex 7

Mairie 31510 BARBAZAN Tél. : 05.61.88.30.06 Fax : 05.61.88.39.06
accueil@mairie-barbazan.fr